

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 25 août 2022
Séance du 1^{er} septembre 2022

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
=====

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres avant donné pouvoir : Mme. MARGONELLI Catherine (pouvoir à CHARLET Jocelyne), M.DISASSINI Guy (pouvoir à Mme FRASCA Geneviève),

Membres absents : Mmes POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, DESORT Betty, MORANTIN Brigitte, Mrs BACHIRI Karim, ZAÏR Mohamed, CINQUEMANI Sébastien, IDLHAJ Hamed, MICHON Jacques, MASCARTE Roger.

OBJET : Ressources Humaines : Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le renforcement du service entretien, écoles et restauration scolaire ;

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de :

- Créer à compter du 1er septembre 2022, 10 emplois non permanents en équivalent temps plein (ETP) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent, d'agent d'entretien, d'agent de restauration et aide maternelle.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

Ils devront justifier d'expériences professionnelles similaires au poste proposé.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut : 382 Indice majoré : 352 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent DESMONS

